



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} juillet 2025

Étaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERALT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain,

Était excusé : M. CAPS David

Tarifs cantine année scolaire 2025/2026

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de voter les tarifs pour le restaurant scolaire de la commune pour l'année scolaire 2025/2026 afin qu'ils soient applicables dès la rentrée scolaire prochaine de septembre. Monsieur le Maire propose d'instaurer la cantine à 1€ pour les foyers les plus modestes (dont le quotient familial est inférieur à 1000 €). Monsieur le Maire précise que ce dispositif est financé par le gouvernement et que pour chaque repas à 1 € facturé, 3 € seront versés à la commune. Il est également précisé que pour être éligible à cette aide, la commune est dans l'obligation de mettre en place des tranches de facturation par quotients familiaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- De valider les tarifs de la cantine comme suit pour l'année scolaire 2025-2026 et ceci à compter du 1^{er} septembre 2025 :

TARIFS / Année scolaire	2024-2025	2025-2026		
		Quotients familiaux		
Quotients familiaux	/	0 € à 1000 €	1001 € à 2000 €	2001 et +
Repas enfants	4 €	1 €	4 €	4 €
Repas adultes	7.50 €	7.50 €	7.50 €	7.50 €
Repas enfants extérieurs (ALSH) et non scolarisés à Charchigné	5.35 €	5.35 €	5.35 €	5.35 €
Enfant prenant un repas préparé par ses parents à la cantine (cas d'allergies alimentaires ou nécessité du service)	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



Stéphane RIOULT-LERICHE

La secrétaire de séance,

Isabelle BOUSSELET,